

Procédure de demande d'affiliation

USEP 31 pour 2020-2021

Pour les écoles affiliées en 2019-2020

1

Connectez-vous au site **affiligue.org** à l'aide de votre identifiant (n° d'adhérent du président ou du trésorier 031_ et 8 chiffres) et du mot de passe.

Dans la rubrique « Mon affiliation » (en haut à gauche), sélectionnez « gérer mon affiliation ». Suivre la procédure et remplissez votre demande d'affiliation, onglet par onglet.

2

Imprimez cette demande, signez-la et adressez-la par mail à affiliations@ligue31.org ou par courrier à : Ligue de l'enseignement - Affiliations, 31, 43 chemin de la Garonne 31085 Toulouse cedex 2.

Après traitement, nous validerons votre demande. Vous recevrez un mail et vous pourrez saisir vos adhérents sur l'espace dédié.

3

Saisissez les noms des adhérents que vous souhaitez licencier :

- **Pour les élèves ou adultes déjà licenciés en 2019 – 2020** : Rubrique « adhérents », cliquer sur « gestion des adhérents », « renouvellement ». Vous avez là tous les adhérents de votre association des 3 dernières années. Nous vous conseillons de commencer par « faire le ménage » en masquant les adhésions non renouvelées grâce à la case « masquer » se trouvant tout à droite dans la colonne Action (le petit œil). Cocher les cases des élèves que vous souhaitez licencier et valider. Attention, vous devez indiquer la section actuelle : généralement, elle n'est pas précisée (PS MS GS CP CE1 CE2 CM1 CM2) et la section de destination (CM1 par exemple). N'oubliez pas de valider en bas de page en cliquant sur « renouveler les adhésions sélectionnées » puis de confirmer. Vous pouvez sélectionner tous les adhérents d'un niveau de classe et les « basculer » dans le niveau suivant.
- **Pour les élèves ou adultes non licenciés en 2019 – 2020** : Rubrique « adhérents », cliquer sur « gestion des adhérents », « ajouter un adhérent » (pour les adultes) ou « ajouter un enfant USEP » (pour les enfants). Remplir les champs demandés et valider. S'il s'agit d'une classe entière, vous pouvez intégrer un fichier Excel.
NB : À tout moment de l'année vous pouvez vous connecter et rajouter des licenciés. Les enfants seront assurés dès la saisie effectuée.
- En fin d'étape, vous devez « transférer les modifications à la fédération » (en haut écran à droite écriture verte).

USEP 31

43 chemin de la garonne CS 12441

31085 TOULOUSE CEDEX 2

Tél : 05 62 27 91 23 / Mob : 07 86 29 14 28

usep-fol@ligue31.org

www.hautegaronne.comite.usep.org

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

SIRET N° 443 946 074 000 20 – Code APE 9312Z

Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré



FÉDÉRATION HAUTE-GARONNE

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

Pour les écoles non affiliées en 2019-2020

Seules les associations loi 1901 peuvent s'affilier à l'USEP (aide et dossier de création sur demande à la Délégation Départementale). L'affiliation donne accès aux autres services de la Ligue de l'enseignement (service culturel, classes de découverte, ...).

Si l'association est déjà créée, contactez l'USEP 31 pour obtenir votre numéro d'affiliation et pouvoir générer un mot de passe.

Pour le règlement, une facture vous sera adressée une fois votre première saisie de licences effectuée.

Echéancier

Septembre : à la réception du calendrier, les associations choisissent les rencontres auxquelles elles souhaitent participer. Elles doivent, avant ou à la suite, tenir leur assemblée générale annuelle afin de : valider le projet d'action, les comptes annuels, voter un budget et élire un bureau.

Avant le 31 octobre : les responsables d'association USEP affilient leur association et les adhérents (élèves bénéficiant des actions USEP et adultes membres du bureau).

Comment est réparti l'argent de votre cotisation 2020 - 2021 ?

Votre cotisation est composée :

- d'une part départementale (USEP, Ligue 31)
- d'une part régionale (USEP)
- d'une part nationale (APAC et USEP)
- d'une part de la revue numérique En jeu

Licences adultes

Chaque association doit licencier un minimum de 2 adultes correspondant à la vie de l'association d'école : membres du bureau (Président, Trésorier, Secrétaire). Nous invitons également tous les enseignants qui participent à un projet Usep d'adhérer comme leurs élèves.

NOUVEAU ! Un bulletin licence adulte est à renseigner et à renvoyer pour valider l'adhésion, notamment au regard du contrôle de l'honorabilité requis et demandé par le Ministère des Sports.

IMPORTANT ! La saisie n'autorise que l'enregistrement des informations : nom, prénom, date de naissance et sexe sans mention de l'adresse personnelle. Dans le cadre de la loi sur la protection des données personnelles des utilisateur (RGPD), vous êtes en mesure de nous demander quelles sont les données que nous disposons sur vous, qui peuvent y accéder et le temps de conservation de ces dernières.

